Marie-Pier Breault, 418-495-2440 p.225 / agentdev@stalexkamouraska.com Équipe du camp de jour, 418-495-2440 p. 225 ou p. 227
Local du camp de jour, 418-495-2440 p. 227



CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

- Je respecte mon environnement et celui des autres (local, matériel, déchets, etc.)
- ✓ Pour éviter des blessures, je m'assoie sur les chaises et les bancs, je marche sur le sol. J'évite de grimper là où c'est interdit. Si je salis un endroit, je le nettoie.
- ✓ Je laisse à la maison tous les objets personnels et/ou dangereux (canif, toutou, mp3, etc.)
- Je participe activement aux activités proposées, même si parfois je suis un peu malhabile.
- ✓ Je me dois d'écouter les animateurs lorsque ceux-ci demandent le silence, donnent des consignes et expliquent les jeux.
- ✓ Je peux jouer sans me bousculer avec les autres.
- ✓ Je me dois d'être poli envers l'équipe du camp de jour et les autres jeunes.
- J'évite les moqueries et les surnoms blessants.
- ✓ La violence en parole et en geste ne mène à rien.
- ✓ Je dois toujours rester à la vue des animateurs et suivre mon groupe.
- ✓ Je règle mes problèmes en discutant et non par la violence. J'en informe mon animateur ou le responsable du camp de jour.
- ✓ J'évite de lancer des cailloux ou autres objets qui pourraient blesser une autre personne.
- √ Je me dois de respecter les heures d'arrivée et de départ prévues (9h00 à 16h30 et 7h30 à 9h00, 16h30 à 17h30 pour le service de garde).
- ✓ Pour quitter le camp de jour plus tôt, je dois avoir une autorisation parentale écrite et signée.

Le non-respect du code de vie et/ou un mauvais comportement entraînent automatiquement des crochets. À chaque crochet, un rapport de comportement est rempli et doit être signé par le parent ou le tuteur.

- 1 crochet : Rencontre avec l'animateur et le responsable du camp de jour.
- 2 crochets : Rencontre avec l'animateur, le responsable du camp de jour et l'enfant manque une activité pendant les heures du camp de jour au choix de l'animateur du groupe ou du responsable.
- 3 crochets : Rencontre avec l'animateur, le responsable du camp de jour et la ressource municipale. L'enfant manque une sortie.
- 4 cochets : Rencontre avec l'animateur, le responsable du camp de jour, la ressource municipale et les parents. L'enfant est retiré du camp de jour.

Mauvais comportement!

OBJECTIFS DU CAMP DE JOUR

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amusent.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités récréatives.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en

- sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire faire aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vies.

La programmation des activités a été structurée en fonction à ce que les employés et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.



Nos activités se déroulent du lundi au vendredi selon l'horaire suivant :

TOUS LES JOURS DE 9H00 À 16H30.

Le camp de jour sera en opération à la salle l'Univers du complexe municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska du 25 juin au 17 août 2018. Veuillez prendre note que le camp est fermé le lundi 2 juillet 2018. Lors des sorties, il se peut que nous arrivions plus tard que l'horaire prévue. S'il vous plaît, soyez compréhensifs, nous ne contrôlons pas le trafic ou les imprévus. Si un enfant arrive en retard au complexe municipal dans le cadre d'une sortie, l'enfant devra soit retourner à la maison ou son parent devra aller le reconduire sur le site de la sortie prévue au calendrier et s'assurer qu'il est pris en charge par son animateur ou le responsable du camp de jour.

HEURE D'ARRIVÉE AU CAMP DE JOUR

Par mesure de sécurité, il est très important qu'en matinée, les enfants ne se présentent pas au camp plus de 5 minutes avant le début des activités; sinon, les enfants seront activités qu's service de garde et les envoyés au service de garde les parents devront payer les frais exigés.

De plus, les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants au service de garde et qui viennent les chercher à la fin de la journée, se doivent de le faire dans les 5 minutes suivant la fin des activités. À défaut de quoi, les enfants seront amenés directement au service de garde et les parents devront alors défrayer les frais exigés.

LES ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS

Chacun de nos animateurs disposent d'une liste de présence des enfants de leur groupe. L'animateur les prend de façon systématique (en cochant sur sa liste) au début et à la fin de la journée. La prise de présence s'effectue pendant les rassemblements qui ont lieu sur le terrain de balle ou à la salle l'Univers en cas de pluie.

En fin de journée, les animateurs distinguent les participants qui vont au service de garde de ceux qui s'en vont à la maison.

Pour les enfants qui quittent avec leurs parents ou tuteurs à 16h30, ces derniers doivent aviser l'animateur du groupe de l'enfant. L'animateur prendra en note le l'heure de départ de l'enfant. La sécurité des enfants est primordiale. C'est pour cette raison que seules les personnes inscrites dans le formulaire de votre enfant seront autorisées à venir le chercher. Si pour une raison quelconque ces noms devaient changer, vous devez en aviser l'agente aux communications et loisirs ainsi que le responsable du camp de jour.

Pour les enfants qui sont au service de garde, le responsable de ce dernier les amènera au local après que les enfants qui vont à la maison aient quittés.

Pour les enfants qui quittent seuls, les animateurs doivent s'assurer qu'ils en sont informés et qu'ils aient eu, auparavant, une autorisation parentale écrite et signée.

À moins d'indications contraires des parents, aucun enfant n'est autorisé à quitter durant la journée.

6\$: SdG du matin
et/ou du soir ou les deux
pour une journée).
pour une journée).
payable comptant la
payable comptant la
journée même au
journée même au
responsable. Merci de
prévoir le montant exact!

SERVICE DE GARDE

DU CAMP DE JOUR

Le service de garde est en service du lundi au vendredi, de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h30. La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska n'est pas responsable des accidents qui pourraient

survenir avant 7h30 et après 17h30. Ces heures sont adaptées en fonction des sorties/activités spéciales mises de l'avant lors du camp de jour. Durant les blocs du service de garde, le responsable animera des jeux et activités, en plus de mettre à la disposition des jeunes des jeux de société, du matériel d'arts plastiques, du matériel sportif, etc. Prenez note qu'en matinée, aucun jeu extérieur ne sera fait afin de bien accueillir tous les enfants au local pour débuter la journée. Pour le début du camp de jour (9h), le groupe sera amené au rassemblement extérieur ou intérieur en cas de pluie, rejoindre son animateur.

L'inscription au service de garde est obligatoire pour le fréquenter.

De 16h30 à 16h45, les enfants prendront leur collation. Merci de prévoir une collation supplémentaire dans la boîte à lunch de votre enfant.

Seules les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription seront autorisées à quitter avec votre enfant. Lorsque vous viendrez chercher votre enfant (maximum 17h30), il est possible que le groupe soit à l'extérieur du local. Dans ce cas, l'endroit où vous pourrez trouver votre enfants sera affiché sur la porte extérieure. Nous vous demandons également d'aviser la personne responsable lorsque vous partez avec votre enfant pour des raisons de sécurité. Si votre enfant est autorisé à quitter seul le service de garde à une heure précise soit à pied ou à bicyclette, nous vous demandons de nous apporter une autorisation écrite et signée. Si vous avez un imprévu et que vous êtes en retard, nous vous demandons de communiquer rapidement avec nous pour nous en informer et afin de rassurer votre enfant. Après 17h30, un supplément de 5\$ pour chaque période de 5 minutes entamée vous sera chargé.

Aucun retard n'est toléré pour l'acquittement de frais de garde. Le camp de jour se réserve le droit de refuser un enfant au service de garde si des frais sont impayés.

Sorties et/ou activités SPÉCIALES

Le coût des sorties/activités spéciales est inclus dans le prix du camp de jour et aucun frais additionnel ne vous sera demandé pour celles-ci. Les enfants font une à trois de ces activités par semaine. Les sorties/activités spéciales ont toujours lieu au moment prévu, à moins que la température nous en empêche ; si la mauvaise température

persiste, les activités prévues seront annulées et ou remises au lendemain (selon la disponibilité).

SÉCURITÉ AU CAMP DE JOUR

Nous avons un protocole pour les sorties, les activités aquatiques et pour les accidents.

FORMATIONS DES ANIMATEURS

Les animateurs que nous embauchons possèdent tous une formation en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. De plus, ils ont tous réussi avec succès la formation d'animateur (DAFA) qui constitue une exigence de base pour pouvoir agir à titre d'animateur au sein d'un camp de jour ou encore ont des expériences significatives. Ils reçoivent également des formations additionnelles offertes par la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska afin d'améliorer le service qu'ils offrent aux enfants d'année en année. Nous accordons une attention bien particulière à la SÉCURITÉ, notamment à la sécurité en milieu aquatique et en situations d'urgence.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Nous veillons à ce que chacun des animateurs ait en sa possession une trousse de premiers soins qui soit des plus complètes et correspondant aux normes recommandées par la Croix-Rouge.

FICHE DE SANTÉ DES ENFANTS

Les animateurs possèdent en tout temps avec eux la fiche santé de chacun des jeunes de leurs groupes respectifs. Il importe de mentionner que les parents ont la responsabilité d'informer le responsable du camp de jour de tous changements concernant les informations médicales de leur(s) enfant(s).

CRÈME SOLAIRE

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au coordonnateur (trice) si l'option n'a pas été cochée à l'inscription. Nous vous recommandons fortement de fournir cette autorisation, surtout pour les groupes de 5-6 ans. Il est à noter qu'à la plage (contrairement à la piscine), les enfants peuvent conserver leur chandail sur eux pour se baigner.

MALADIES

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autres) ne peut être admis au Camp de jour.

Lorsque l'animateur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au responsable du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

MÉDICAMENTS

Les animateurs seront autorisés à donner des médicaments à un enfant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable au responsable du camp de jour, datée et signée du parent de l'enfant concerné. De plus, les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant :

- le nom de l'enfant
- le nom du médicament
- le dosage
- l'heure et la durée d'administration (nombre de jours)

Veuillez prendre note que nous ne garderons pas de Tylenol, Tempra, Gravol ou autres médicaments au camp de jour.

Poux

Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de nous informer si votre ou vos enfants éprouvent quelques problématiques avec les poux. Dès lors, nous mettrons en place notre procédure pour éviter la transmission et la propagation.

ACCIDENT/INCIDENTS

Si un enfant est victime d'un accident lors d'une journée et que cela nécessite son hospitalisation, le parent (ou la personne à joindre en cas d'urgence) sera aussitôt contacté afin de lui indiquer le nom de l'hôpital où a été conduit l'enfant par l'ambulance. Les frais de transport par ambulance sont entièrement défrayés par les parents. Lorsqu'un enfant est envoyé en ambulance, il est accompagné par un membre de l'équipe de travail du camp de jour, jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne à joindre en cas d'urgence. En cas d'accidents mineurs et ou incidents, nous complétons un rapport d'information que nous vous demandons de bien vouloir signer. Ce rapport a pour but de vous informer : de toute altercation entre deux enfants, petite blessure ou incident, et ou comportement problématique.

Pour leur sécurité, il est très important que les enfants portent le chandail du camp de jour lors des sorties, puisqu'il est ainsi plus facile pour nos animateurs de repérer les enfants sur les différents sites. Les chandails à l'effigie du camp de jour seront remis directement aux jeunes durant la première semaine de camp.

CE QUE L'ENFANT DOIT APPORTER A TOUS LES JOURS

Lorsque l'enfant vient au camp de jour, voici ce qu'il doit apporter avec lui en tout temps:

SUR LUI;

- chapeau ou casquette;
- tenue sportive ou décontractée;
- espadrilles ou souliers fermés (pas de sandales);
- Épipen (s'il y a lieu);

<u>DANS SON SAC À DOS;</u>

- costume de bain et serviette à tous les jours, même si l'horaire n'inclut pas d'activités aquatiques ou que la température ne semble pas clémente le matin;
- crème solaire;
- · chasse-moustiques;

DANS SA BOÎTE À LUNCH:

- lunch froid santé;
- plusieurs collations;
- gourde d'eau (réutilisable);

Idées de recettes pour les boîtes à lunch : http://www.tremplinsante.ca/recettes

PÉRIODES DE DÎNER

5-6 ans : 11h30 à 12h00 7-8 ans : 12h00 à 12h30

9-11 ans : 12h30 à 13h00

12-14 ans : la même que celle qui est cédulée pour le groupe avec lequel ils seront jumelés pour la journée

Les animateurs dînent avec leur groupe à tous les jours.

Dans le cas que votre enfant n'aurait pas le matériel demandé afin de participer à une activité pendant l'été, il sera retiré de l'activité en question.

Il est très important d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

Tout le matériel demandé devra quitter le local à tous les vendredis ou à la dernière journée de la semaine que l'enfant fréquentera le camp de jour.



Lorsque votre enfant fréquente le camp de jour, IL DOIT ÉVITER D'APPORTER:

- Des aliments contenant des arachides et/ou des noix;
- Des contenants en vitre;
- Des consoles de jeux ou tout autre jeu de la maison;
- Des bijoux ou objets de valeur;
- Des baladeurs, Ipod ou MP3, etc.
- De l'argent pour les sorties.

SI LES ANIMATEURS CONSTATENT QUE DU MATÉRIEL NON-AUTORISÉ EST APPORTÉ AU CAMP DE JOUR, IL SERA CONFISQUÉ POUR LA JOURNÉE.

Calendrier

Juin 2018

24 25 26 27 28 29 30

25 juin : Début du camp de jour

27 juin : Il était une fois... (journée thématique)

28 juin : Éducazoo et École de Boxe RdL

Juillet 2018

1	2 Jour férié	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	École	14
15	16	17	18	19	École	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2 juillet : Camp de jour fermé! (Fête du Canada)

4 juillet: PM Piscine

6 juillet : Voyage dans l'espace (journée thématique)

10 juillet: PM Piscine

11 juillet : Au feu les pompiers! (journée thématique)

12 juillet : Musée Maritime du Québec (reprise 13 juillet si pluie) En cas de reprise de sortie, l'autobus ira porter les enfants pour 16h30 au gymnase de l'école Hudon-Ferland.

13 juillet : Transfert au gymnase de l'école Hudon-Ferland après la collation en pm pour tous les groupes. Vous devrez y aller chercher votre enfant (480, avenue de l'École).

17 juillet: PM Piscine

18 juillet : Les grandes découvertes (journée thématique)

19 juillet : Plage Pohénégamook (reprise 20 juillet si pluie)

20 juillet : Transfert au gymnase de l'école Hudon-Ferland après la collation en pm pour tous les groupes. Vous devrez y aller chercher votre enfant (480, avenue de l'École).

24 juillet: PM Piscine

25 juillet : Noël au camp (journée thématique)

26 juillet : Centre équestre KM (reprise 27 juillet si pluie)

31 juillet: PM Piscine

Août 2018

				2 ***	3	4
5	6	7	8		École	11
12	13	14	SUPER HÉROS	16	17 CAND DE 2028 École	18

1^{er} août : En Égypte (journée thématique)

3 août : Seigneurie des Aulnaies (reprise 3 août si pluie)

7 août : PM Piscine

8 août : Chef cuistot (journée thématique)

9 août : Plage Pohénégamook (reprise 10 août si pluie) En cas de reprise de sortie, l'autobus ira porter les enfants pour 16h30 au gymnase de l'école Hudon-Ferland.

10 août : Transfert au gymnase de l'école Hudon-Ferland après la collation en pm pour tous les groupes. Vous devrez y aller chercher votre enfant (480, avenue de l'École).

14 août : PM Piscine

15 août : Les super-héros (journée thématique)

17 août : Activités spéciales fin de camp

17 août : Transfert au gymnase de l'école Hudon-Ferland après le dîner pour tous les groupes. Vous devrez y aller chercher votre enfant (480, avenue de l'École).

17 août : Fin du camp de jour

Une journée par semaine, une thématique est prévue. Les animateurs auront des activités spéciales lors des journées thématiques. Au besoin, de plus amples informations vous seront transmises pendant l'été.

service de GARDe scolaire

Le début du service de garde la Galexie de l'école Hudon-Ferland est prévu le lundi 27 août 2018.





SITE INTERNET / COURRIEL / FACEBOOK

Pour toutes informations concernant le Camp de jour ou autres, vous pouvez vous référer en tout temps à notre site web au www.stalexkamouraska.com

Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps via notre adresse électronique : agentdev@stalexkamouraska.com N'oubliez pas de vous abonner au groupe Facebook pour le camp de jour : Camp de jour St-Alexandre-de-Kamouraska 2018 Vous trouverez les numéros pour nous joindre à la première page. 10

PISCINE

Dates: 4, 10, 17, 24 et 31 juillet et 7, 14 août

Date de remise en cas de pluie : Aucune

Départ : 13h00 (local du complexe municipal)

Retour prévu: 16h30 (local du complexe municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

- Chandail du camp de jour
- Costume de bain
- Serviette de plage
- Crème solaire
- Lunette de piscine (si désiré)
- Support à la nage (VFI, ceinture de flottaison, etc) (si besoin)



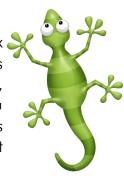
- ⇒ Nous n'accepterons pas d'argent de poche à la piscine même si un petit dépanneur est accessible au Camping Le Rayon de Soleil. Cette mesure est prise afin de garder un meilleur contrôle sur les groupes et de maximiser la baignade à la piscine.
- > Votre enfant pourra apporter une collation (santé de préférence), mais aucun partage ne sera toléré en raison des allergies alimentaires.

ÉDUCAZOO ET ÉCOLE DE BOXE RDL

Date: 28 juin

Date de remise en cas de pluie : Activités maintenues

L'activité d'ÉDUCAZOO permet aux jeunes de manipuler des animaux domestiques et exotiques tout en leur permettant d'acquérir des connaissances sur une panoplie de sujets : évolution, classification, mode de reproduction, sens, mécanismes de défense, alimentation, etc. Que ce soit pour apprendre ou approfondir un sujet étudié, les enfants découvriront le monde fascinant des reptiles, mammifères, amphibiens et autres. De plus, tous leurs animaux sont considérés comme non allergènes.



ÉCOLE DE BOXE RDL

Départ: 13h00 (local du complexe municipal)

Retour prévu : 16h15 (local du complexe municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

- Chandail du camp de jour et pantalon sportif
- Une collation
- Bouteille d'eau
- Espadrilles propres
- Serviette



MUSÉE MARITME DU QUÉBEC

Date: 12 juillet

Date de remise en cas de pluie : 13 juillet

Départ : 9h15 (local du complexe municipal)
Retour prévu : 16h15 (local du complexe municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

• Chandail du camp de jour

Dîner froid

 Deux collations (trois pour ceux inscrits au service de garde)

Bouteille d'eau

• Casquette ou chapeau

Espadrilles

• Crème solaire

Chasse-moustiques (si désiré)

⇒ Merci d'appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour!

CENTRE ÉQUESTRE KM

Date: 26 juillet

Date de remise en cas de pluie : 27 juillet

Départ: 9h15 (local du complexe municipal)

Retour prévu : 16h15 (local du complexe municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

Chandail du camp de jour

Dîner froid

Deux collations (trois pour ceux inscrits au service de garde)

Bouteille d'eau

Jeans long

• Casquette ou chapeau

Espadrilles

• Crème solaire / Chasse-moustiques

- ⇒ Le port des jeans et des espadrilles sont obligatoires pour participer à cette sortie. Aucune jupe, culotte courte, sandale, gougoune, croc, bottes à l'eau, etc. ne seront tolérés pour des raisons de sécurité. Si votre enfant n'est pas vêtu adéquatement, vous devrez lui apporter les vêtements et articles demandés avant l'heure de départ de l'autobus.
- ⇒ Merci d'appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour!

PLAGE POHÉNÉGAMOOK

Dates: 19 juillet ET 9 août

Dates de remise en cas de pluie : 20 juillet ET

10 août

Départ: 9h15 (local du complexe municipal)

Retour prévu : 16h15 (local du complexe

municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

• Chandail du camp de jour

Dîner froid

• Deux collations (trois pour ceux inscrits au service de garde)

• Bouteille d'eau

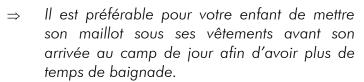
• Casquette ou chapeau

Crème solaire

Costume de bain

Serviette de plage

Sandales si l'enfant le désire



⇒ Merci d'appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour!

SEIGNEURIE DES AULNAIES

Date: 2 août

Date de remise en cas de pluie : 3 août

Départ : 9h15 (local du complexe municipal)

Retour prévu: 16h15 (local du complexe municipal)

Matériel à apporter (OBLIGATOIRE)

Chandail du camp de jour

Dîner froid

 Deux collations (trois pour ceux inscrits au service de garde)

Breuvage

Bouteille d'eau

Casquette ou chapeau

• Veste ou coupe-vent

Espadrilles

⇒ Merci d'appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour!

